

Élaboration du PLUI de Dronne et Belle
Compte-rendu du débat sur l'éolien
24 novembre 2017 – Brantôme (salle CIAS)

Présents :

Structure	Représentants
Biras	M. SECHERE Claude, Maire
Brantôme-en-Périgord	M. MARTINOT Claude, 1 ^{er} Adjoint M. ARLOT Yves, Conseiller délégué M. NEYCENSAS Christian, 3 ^{ème} adjoint Mme REBIERE Georgette, conseillère M. VILHES Frédéric, conseiller municipal Mme THORNE Fabienne, conseillère municipale
Bussac	M/ MERLE Bernard, 1 ^{er} Adjoint M. FAISSELE Henri, maire
Cantillac	M. NIQUOT Pierre, Maire
Champagnac de Belair	M. HARMAND Benoît, 1 ^{er} Adjoint M. ROMER Jacques, élu,
Condat sur Trincou	M. THOMAS François, Maire M. MILLARET Francis, 1 ^{er} Adjoint
Eyvirat	M. DEMEULENAERE Eric, 2 ^{ème} Adjoint
La Chapelle Faucher	M. MOIRAND Bernard, Conseiller
La Rochebeaucourt et Argentine	M. BOSDEVESY Michel, Maire
Mareuil-en-Périgord	Mme BOURDAT Élise, 1 ^{ère} Adjointe à Monsec M. BROUSSE Philippe, conseiller municipal à Léguillac de Cercles M. DAVRIL Xavier, 1 ^{er} adjoint Mareuil Mme ROUMAILLAC Catherine, 3 ^{ème} adjointe Mareuil M. DE MONTETY Bernard, Maire délégué de Vieux Mareuil M. DUBOQ Michel, conseiller municipal à Vieux Mareuil M. GODARD Guy, conseiller municipal à Vieux-Mareuil Mme. MARCENAT Stéphanie, 8 ^{ème} adjointe de Mareuil en Périgord et 1 ^{ère} adjointe à Beaussac M. MARCHAND Jean-Marie, Maire délégué de Les Graulges
Quinsac	M. DUBREUIL Michel, Maire
Rudeau Ladosse	Mme DESJARDINS Martine, Maire, M. LAURENCON Jacky, 1 ^{er} Adjoint
Saint Crépin de Richemont	M. SCIPION Christian, 1 ^{er} Adjoint
Sainte Croix de Mareuil	M. BRANDY Pascal, adjoint, Sainte Croix de Mareuil
Saint Félix de Mareuil	Mme LANDAIS Anémone, Maire
Saint Pancrace	
Sencenac - Puy de Fourches	M. DUVERNEUIL Guy Robert, Maire M. AUGUSTIN Gilles, conseiller
Villars	M. GROLHIER Jean-Pierre, Maire Mme BOUSSARIE Françoise, 1 ^{ère} Adjointe M. FAYE Jacques, 2 ^{ème} Adjoint M. BRAMAUD Bernard, Conseiller
CCDB	M. CHEVREL Jérôme, DGA Mme CARLIER, chargée de mission urbanisme/environnement
Bureau d'études BE-HLC	Mme COURNU Hélène, ingénieur paysagiste

Excusés :

- M. COUVY Jean-Paul, Maire de Monsec et Président de la CCDB
- Mme RATINAUD Monique, Maire de Brantôme-en-Périgord
- Mme CLAUZET Anne-Marie, Adjointe au Maire de Brantome en Périgord.
- M. MAZOUAUD Pascal, Maire de Valeuil
- M. PEYRE, Conseiller municipal à Valeuil
- Mme RABETEAU Émilie, Chargée de mission Énergie-Climat, PNR-PL
- M. GOULM Fabrice, UDAP
- M. BIDART Arnaud, Chef du Pôle Construction Durable et Solidaire, DDT 24 – SUHC
- M. JAVIERRE Nicolas, chargé de l'instruction des autorisations en matière d'éoliennes
DREAL
- M. SOUS Cédric, ADEME

Introduction par Monsieur Grolhier

Lors du séminaire des maires du 4 novembre dernier, il est apparu nécessaire de prolonger le débat sur le thème de l'éolien avant délibération en Conseils municipaux et communautaire du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD). Le débat d'aujourd'hui a pour objectif de permettre à chacun de s'exprimer et d'envisager l'orientation de la collectivité sur ce sujet, à intégrer dans le PADD.

A noter que la Communauté de communes Dronne et Belle a, par ailleurs, délibéré favorablement le 28 juin 2017 à l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET, projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel, développera plusieurs axes d'actions, dont notamment le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la collectivité. Il sera élaboré tout au long de l'année 2018 et permettra de discuter davantage de l'opportunité de développement de l'éolien dans le mix énergétique sur notre territoire et ce dans le cadre d'une politique d'économie d'énergie.

Présentation technique par Madame Carlier

Le support de présentation et la note de synthèse sur l'éolien sont annexés au présent compte-rendu.

Discussions

Inconvénients et avantages de l'éolien / autres sources énergétiques

Francis THOMAS – La gestion d'un réseau électrique est complexe d'un point de vue technique. Il faut adapter la production à la consommation. Les ENR, lorsqu'elles sont utilisées d'un point de vue industriel, posent problème car leur production est intermittente. Il est donc nécessaire de les associer à d'autres sources d'énergie, comme le nucléaire.

Gilles AUGUSTIN – Les éoliennes produisent moins de 20 % de leur temps, le rendement est donc faible et intermittent.

Jean-Pierre GROLHIER – D'autres pays européens ont beaucoup d'ENR et n'ont pas pour autant de problème de coupure énergétique. Par ailleurs, à un problème technique, il y a toujours une solution.

Jacques FAYE – Dans certaines régions, l'éolien fonctionne bien. Mais pour rester en bon état de fonctionner, une éolienne doit tourner régulièrement. Et donc, dans une région où il n'y a pas assez de vent régulièrement, il faut parfois la faire tourner sans vent et on dépense donc de l'énergie pour la faire fonctionner.

Christian NEYCENSSAS – En Dordogne, il existe beaucoup d'écluses, de moulins qui meurent. Pourquoi ne pas aider au financement de leur restauration pour les remettre en fonctionnement et produire ainsi de l'électricité localement ?

Philippe BROUSSE – L'éolien présente des inconvénients, mais si l'on s'en prive, cela signifie que l'on retient d'autres sources énergétiques, qui elles aussi présentent des inconvénients : solaire (intermittent, car ne fonctionne qu'en journée), méthanisation (problème actuellement de la conjoncture agricole qui induit des difficultés d'investir pour les agriculteurs), hydroélectrique (nécessite beaucoup de béton), nucléaire (risques, nécessite aussi beaucoup de béton). Dans un contexte de dérèglement climatique, il faut aller vers des énergies adaptées aux territoires.

Gilles AUGUSTIN – Dans d'autres pays, l'éolien fonctionne bien. Il est donc réducteur de ne présenter que les inconvénients.

Pierre NIQUOT – A noter que les pompiers n'interviennent pas sur les incendies lorsqu'il y a du grand photovoltaïque. Par ailleurs, ce sont les allemands qui fabriquent les éoliennes et cela laisse du béton en France !

Francis THOMAS – Pour faire tenir le mât d'une éolienne, il faut injecter beaucoup de béton dans le sol !

Stéphanie MARCENAT – Mais en Dordogne, nous avons beaucoup de cavités (grottes, cavernes). Seront-elles comblées également ?

Hélène COURNU – L'investisseur a l'obligation de créer un compte séquestre pour le démantèlement des installations éoliennes.

Claude MARTINOT – Pour comparer les différentes ENR, il faut regarder le rapport entre le volume de béton nécessaire à la construction et la production d'électricité ou le stockage d'énergie. Ainsi, le meilleur rapport est celui de l'hydroélectricité. Par ailleurs, lors du démantèlement d'une éolienne, le béton enterré reste en place.

Francis THOMAS – Dans le cas de l'hydroélectricité, les barrages sont déjà construits, le béton est donc déjà en place et cela ne coûte donc plus rien.

Bernard BRAMAUD – Pour passer de 75 à 50 % de nucléaire en France, il faut nécessairement développer d'autres sources énergétiques. Et si on considère la durée de vie d'une éolienne par rapport à sa production d'énergie, le rapport est plus favorable comparativement à d'autres sources d'énergie.

Henri FAISSE – Lorsque l'on envisage la transition énergétique (nécessaire), il faut penser à toutes les conséquences, notamment sur le paysage et la valeur immobilière des biens.

Stéphanie MARCENAT – La zone de 500 m autour des habitations a été définie pour des éoliennes de 80 m de hauteur. Les éoliennes développées aujourd'hui sont beaucoup plus grandes et font beaucoup de bruit.

Yves ARLOT – La législation sur les éoliennes est en train d'évoluer et la distance entre le parc éolien et les habitations devrait bientôt être portée à 1000 m (au lieu des 500 m actuellement). Toutefois, en fonction des vents et du paysage, parfois on entend plus fort le bruit des éoliennes quand on est loin.

Jean-Pierre GROLHIER- A noter la demande de l'armée d'étendre la distance entre les éoliennes et les radars de défense. Si l'armée obtient gain de cause, le débat sera clos, car il n'y aura quasiment plus aucune zone pour implanter des éoliennes sur le territoire français.

Philippe BROUSSE - Il faudrait faire, dans le cadre du PCAET, une visite d'un parc éolien pour se rendre compte réellement des nuisances.

Éolien industriel /Éolien dimensionné par rapport au territoire

Jean-Pierre GROLHIER – En France, on a une vision très centraliste, mais on peut réfléchir à décentraliser la production énergétique.

Eric DEMEULENAERE – Si un investisseur implante un parc éolien, c'est parce que cela lui rapporte de l'argent. Mais les propriétaires fonciers aussi y gagnent !

Jean-Pierre GROLHIER – Le problème avec le développement des ENR, c'est qu'elles entrent dans le marché de la compensation carbone. Les investisseurs font plus de bénéfices avec la revente des points carbone qu'avec la production d'électricité proprement dite.

Pierre NIQUOT – Lorsque l'électricité est injectée dans le réseau, on ne sait pas où elle va. Or, il y a déperdition de l'électricité sur la distance.

Francis THOMAS – Une des lois de l'électricité est que la production va au plus près de la consommation.

Intérêt de développer l'éolien en CCDB

Fabienne THORNE – La vitesse moyenne des vents en Dordogne est faible et pose la question de la rentabilité de l'éolien.

Henri FAISOLE – Les vents étant insuffisants sur notre territoire, quelles autres sources d'énergie va-t-on envisager pour compenser l'intermittence de production ?

MARCENAT Stéphanie – Il faut parler d'économie d'énergie, avant le développement de sources énergétiques. Par ailleurs, il faut faire un bilan de tous les avantages et inconvénients pour notre territoire des différentes sources d'énergie. Il faut aussi envisager le développement de l'éolien pour satisfaire les besoins locaux et donc des projets portés par les citoyens.

Jean-Pierre GROLHIER- Il faut faire une synthèse de l'ensemble des énergies possibles sur notre territoire et réfléchir à une politique sur les économies d'énergie. Par exemple, à Villars, on a investi dans l'éco-rénovation et dans la mise en place de pompes à chaleur air-eau.

Anémone LANDAIS – Il faut développer un mix énergétique pour aller dans le sens de la transition énergétique. La question à se poser est « est-ce que sur le territoire de la CCDB, il y a des zones où le vent est suffisant ? »

Gilles AUGUSTIN - D'après la carte du Schéma Régional de l'Éolien, il y a peu de zones sur le territoire de la CCDB où le développement de l'éolien semble favorable. Et en zone nord, les projets déposés ont été abandonnés.

Jean-Pierre GROLHIER – Si on zone dans le PLUi, cela ne veut pas forcément dire que les dossiers d'implantation seront approuvés.

Hélène COURNU – Si on zone l'éolien dans le PLUi, il faudra faire une évaluation environnementale spécifique et sur l'ensemble du territoire de la CCDB, ce qui est lourd et demandera un budget conséquent qui devrait être financé par la Communauté de communes.

Conclusion de Jean-Pierre GROLHIER

Le débat a été très intéressant, il a permis à chacun de s'exprimer et d'écouter les arguments des uns et des autres. Il se poursuivra sur les économies d'énergie et sur le développement des ENR, dans le cadre du PCAET.

Dans le PADD, est déjà inscrite la volonté de développer les ENR. Il sera ajouté que les objectifs et actions du PCAET seront à intégrer dans le PLUi.